

VAINCRE le chômage

VAINCRE LE CHÔMAGE, LA LETTRE N°127, NOVEMBRE 2023

Repères

P.3

**DU RMI AU RSA, HISTOIRE
D'UN ACCÈS LIMITÉ AUX
MINIMA SOCIAUX**

Parole de chômeur

P.4

**« RENDONS À
L'ÊTRE HUMAIN
CETTE DIGNITÉ-LÀ ! »**

Partenaires

P.6

**LE SECOURS CATHOLIQUE
PLAIDE POUR UN CHOC
DE CONFIANCE**

L'Edito

Nous avons voulu nous intéresser dans ce nouveau bulletin à une partie de la population qui peine à s'insérer professionnellement et vis-à-vis de laquelle le gouvernement entend légiférer cet automne : les bénéficiaires du RSA. La moitié d'entre eux seulement est connue de Pôle Emploi. Sachant qu'environ 30 % des personnes éligibles ne le demandent pas, on mesure à quel point cette population passe sous les radars. La tentation est grande alors de les stigmatiser : « refus de travailler », « profiteurs »... Les associations qui œuvrent sur le terrain savent qu'il n'en est rien. Comme le souligne Daniel Verger, « les personnes privées d'emplois sont loin d'être des personnes inactives » ; elles accomplissent quotidiennement une multitude de tâches non reconnues qui participent grandement à la construction du lien social. « Elles ont besoin de reconnaissance, pas de sanctions ». C'est précisément à ce même constat qu'a abouti l'enquête auprès des chercheurs d'emploi réalisée par le Collectif Paroles de Chômeurs et qui a donné lieu à la publication du Livre Blanc en janvier 2022. C'est à un changement de regard radical sur cette population que nous appelons de tous nos vœux, à l'instar de celui qu'a permis l'expérimentation de TZCLD depuis de nombreuses années.



**RSA contre
activité : enjeux
d'une réforme**

Mabel Amber / Pixabay

Paul Israël

Point de vue d'expert

DU RMI AU RSA, HISTOIRE D'UN ACCÈS LIMITÉ AUX MINIMA SOCIAUX

Comment le RSA, et sa version antérieure, le RMI, ont-ils été mis en place et dans quelle mesure nos concitoyens y ont-ils accès... ou pas ? Sophie Rigard, Chargée de projet action et plaidoyer - Accès Digne aux Revenus au Secours Catholique, nous éclaire sur ces points essentiels au fil d'un entretien réalisé par Marie-Ève Humery pour VLC.

VLC : Quelles sont les grandes lignes de l'histoire du RSA et de ce qui l'a précédé (le RMI) ?

Sophie Rigard : Face au chômage de masse des années 70, l'État est pressé par le patronat de prendre en charge les difficultés sociales des personnes arrivant à la fin de leurs droits à l'assurance chômage. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est ainsi créée en 1984, l'État se rendant alors coresponsable de la lutte contre la pauvreté des personnes durablement privées d'emploi. Or la courbe du chômage poursuit son ascension et tout un pan de chômeurs n'a pas accès à l'assurance chômage et donc à l'ASS. Après des expérimentations locales, la loi instaurant un Revenu minimum d'insertion (RMI) est votée en 1988. Inspiré par les travaux de Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, le RMI est imprégné de l'idée que l'état de nécessité de la personne fonde le droit au revenu. L'exigence de contreparties (signature d'un contrat, objectifs d'insertion sociale et professionnelle) va rassurer certains parlementaires et permettre un vote à la quasi-unanimité, mais dans les faits, ces contreparties seront peu effectives. Le Revenu de solidarité active (RSA), qui remplace le RMI à partir de 2008, va marquer un tournant libéral de « responsabilisation » des individus. Le concept de « solidarité active » remplace le terme « insertion » et acte le durcissement d'une logique d'« activation » de personnes considérées comme « passives ». Cela passe par le renforcement des devoirs et des sanctions pour pousser au retour à l'emploi.

VLC : Quelles sont les conditions d'accès au RSA aujourd'hui ?

Sophie Rigard : Le RSA assure un revenu minimum aux personnes sans ressources ou avec de faibles ressources. Calculé en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes à charge, il est de 607 € pour une personne seule ou de 911 € pour un couple¹.

Pour l'obtenir, il faut avoir plus de 25 ans, habiter en France de façon stable, avoir des ressources mensuelles qui ne dépassent pas certains plafonds et avoir d'abord fait valoir ses droits aux autres prestations sociales auxquelles on peut prétendre. Les femmes enceintes ou qui ont au moins un enfant peuvent demander le RSA sans condition d'âge. Un volet « RSA jeune »



Elodie Perriot / S.C.-C.F.

Sophie Rigard, Chargée de projet action et plaidoyer - Accès Digne aux Revenus au Secours Catholique

existe également pour les jeunes entre 18 et 25 ans, sans enfant et ayant exercé une activité à temps plein pendant au moins deux ans sur les trois dernières années.

VLC : Que sait-on des difficultés d'accès à ce dispositif ? (taux de non'accès à ce droit, causes de ce non'accès...)

Sophie Rigard : Environ un tiers des personnes accueillies par le Secours Catholique et éligibles au RSA ne le demandent pas. Un tel niveau de non-recours est multifactoriel mais nous avons pu en documenter les grandes causes dans le rapport « [Non-recours : une dette sociale qui nous oblige](#) » (2021). La complexité des démarches administratives est l'une de ces causes : le dossier de demande du RSA est particulièrement long, complexe et intrusif et, de manière générale, le langage administratif peut être très difficile d'accès. La dématérialisation des services publics, accélérée depuis le Covid, est un autre facteur d'aggravation du non-recours. Certaines personnes peuvent en effet manquer d'équipements (ordinateur, smartphone), n'ont pas les moyens de se payer une connexion internet, ou ne sont pas à l'aise avec le numérique, alors que « la dématérialisation de l'accès aux droits délègue aux demandeurs une part plus large du travail administratif », selon la sociologue Clara Deville. Le regard stigmatisant que la société peut porter sur les personnes allocataires de minima sociaux n'aide pas : ces dernières préfèrent parfois ne pas demander par souci de ne pas « abuser » de la protection sociale. Enfin, pèsent également le durcissement des contrôles opérés pour vérifier que les allocataires remplissent bien leurs obligations, le stress dû à la menace de sanctions, et le fait que le montant du RSA ne permet pas aujourd'hui de vivre décemment.

1. Une somme forfaitaire est déduite si le foyer est éligible à une aide au logement ou n'a pas de charges de logement.

Repères

L'EXPÉRIMENTATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RSA DEPUIS LE PRINTEMPS 2023

Le Ministère du travail a publié sur son site, le 5 juillet 2023, le cahier des charges intitulé « accompagnement rénové » dans le cadre de l'expérimentation du RSA sous conditions d'activité dans 18 territoires spécialement sélectionnés. L'ambition de ces expérimentations est « d'aider les personnes à s'insérer durablement dans l'emploi ».

De façon concrète, ce cahier stipule que les acteurs de l'insertion et de l'emploi (Conseil départemental et Pôle Emploi, bientôt rebaptisé France Travail) devront proposer une offre de service commune reposant sur :

- ▶ 1. l'identification de l'ensemble des allocataires du RSA sur leur territoire,
- ▶ 2. le diagnostic partagé des besoins sociaux et professionnels de chaque personne en vue de favoriser son retour à l'emploi,
- ▶ 3. la mise en place d'un accompagnement partagé social et professionnel visant à établir un projet professionnel et les moyens d'y parvenir, via notamment la mobilisation de 15 à 24 heures d'activité par semaine et l'implication de l'ensemble des acteurs sociaux de l'insertion.

L'objectif de ces expérimentations est de « se nourrir des expériences positives du terrain pour préfigurer France Travail ». Il faut entendre par là que les acteurs essaieront de tirer profit des procédures administratives de mise en place et de coordination des nouvelles règles qui s'appliquent aux bénéficiaires du RSA. Cette expérimentation n'a donc rien à voir avec la démarche scientifique qui consisterait à tester l'efficacité de l'expérience. Une telle démarche devrait évaluer, sur plusieurs années, si les nouvelles règles permettent un retour effectif à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Dans le cas présent, la décision est déjà prise de faire passer l'ensemble des bénéficiaires du RSA dans le nouveau régime en 2025, quels que soient les résultats des expériences de terrain.

Le talon d'Achille de l'expérimentation, et au-delà de la généralisation de la réforme du RSA, est l'accompagnement et l'encadrement des personnes concernées par les nouvelles règles. On sait que jusqu'à aujourd'hui Pôle Emploi peine à accompagner les plus éloignés de l'emploi. Selon la Cour des Comptes¹, chaque conseiller a un portefeuille de 200 chômeurs ordinaires ou 100 chômeurs éloignés de l'emploi. Le nombre moyen d'entretiens avec un demandeur éloigné de l'emploi (en suivi intensif) est estimé par cette même Cour à trois par an. Qu'en sera-t-il lorsque les conseillers de France Travail devront accompagner les 2 millions de bénéficiaires du RSA (à l'heure actuelle à peine la moitié est inscrite à Pôle Emploi), voire bien davantage, car les conjoints sans emploi devront eux aussi s'inscrire comme demandeurs d'emploi ?

Barème des montants mensuels forfaitaires du RSA selon le type de foyer au 1^{er} juillet 2022 (en euros).

	Allocataire seul	Allocataire en couple
Sans enfant	598,54 euros	897,82 euros
Un enfant	897,92 euros	1 077,38 euros
Deux enfants	1 077,38 euros	1 256,94 euros

Source : DRESS. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil de revenu garanti ci-dessus. En 2020, la dépense totale pour le budget des administrations publiques était de 12,7 milliards d'euros pour l'ensemble des allocataires.

L'effet le plus important de la mise en place à l'étranger d'une activité obligatoire pour les bénéficiaires de revenus sociaux (voir le vrai du faux, ci-contre), et d'un contrôle renforcé des bénéficiaires du RSA en France², a été les sorties de ces dispositifs. Les personnes concernées ont en effet renoncé à leurs droits (non-recours) et n'ont pas pour autant retrouvé un emploi. Comment leur situation a-t-elle évolué, dans de telles conditions ? Cela reste à documenter...

Dominique Redor

1. Cour des Comptes (2020), La gestion de Pôle Emploi, dix ans après sa création, avril, disponible sur www.ccomptes.fr
2. Chareyron S., Le Gall R., L'Horty Y. (2022), « Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires », Revue Économique, vol. 73, n. 5, pp. 735-760.

le vrai du faux



Est-il vrai que les expériences étrangères ne démontrent pas l'efficacité des dispositifs d'activité obligatoire pour insérer les titulaires de revenus sociaux dans l'emploi ?

L'expérience la plus connue est celle de la ville de New York qui a instauré un système de travail obligatoire en 1996 pour les bénéficiaires de revenus sociaux³. Après quelques années, le système a périclité. En effet, les activités imposées concernaient le nettoyage et l'entretien des parcs et jardins publics, des sentiers et des routes. Ce n'étaient pas de véritables emplois avec les droits et obligations attachés. Ce système a été remplacé dans les années 2000 par des programmes de « transition jobs ». Il s'agit d'un dispositif proche des emplois aidés en France. Les bénéficiaires signaient un contrat de travail à durée déterminée avec la municipalité, accompagné d'une formation.

D. R.

3. Krinsky J. (2012), De New York à Madison, le workfare et la remise en cause du service public, dans *Politique Américaine*, Editions l'Harmattan, n.20, pp69-88.

Parole de chômeur

« RENDONS À L'ÊTRE HUMAIN CETTE DIGNITÉ-LÀ ! »

Abdul et Quentin perçoivent tous deux le RSA et vivent en région parisienne. Comment vivent-ils leur situation et quel est leur regard sur la réforme en cours du RSA ?

Abdul, porteur d'un projet éducatif de co-insertion en Essonne

Je suis originaire du Sénégal et enseignant de formation, et j'ai 46 ans. Mon projet est d'aider les familles et les jeunes dans les quartiers sensibles. Je suis accompagné pour le mener à bien par le Secours catholique (SCCF), France active, la Chambre de commerce et la Maison Départementale des Solidarités de Corbeil.

Après des démarches pas faciles, je suis devenu bénéficiaire du RSA en 2015. En tant que père de famille, j'ai cherché des moyens pour être à l'abri du besoin et des mauvaises choses. Recevoir le RSA, je le vis bien, car je ne suis pas un parasite restant dans son lit. Je suis très actif avec les associations, notamment avec les animateurs du SCCF, et je suis même administrateur bénévole. Ces participations m'ont encouragé pour lancer mon projet et l'équipe du SCCF m'a beaucoup soutenu, très concrètement. Je ne me sens pas inutile en recevant mon RSA.

En fait, il y a ceux qui reçoivent le RSA et ne peuvent pas apporter des choses en retour. Mais il y en a qui reçoivent le RSA et influent positivement sur la société sans qu'on leur demande !

La solidarité, l'aide pour la dignité de la personne, cela n'a pas de prix

Depuis quelque temps, j'entends parler à la radio et au niveau des hommes politiques de ce projet de loi sur le RSA, de la perspective que les allocataires du RSA vont devoir travailler. On dit qu'on va arrêter le RSA pour les familles. Je trouve que ce n'est pas une solution. On peut dire à quelqu'un de donner

20h de son temps : s'il n'a pas les compétences pour faire ou l'envie de faire, il ne fera rien du tout.

La solidarité, l'aide pour la dignité de la personne, cela n'a pas de prix. Si nous avons les moyens, il faut le faire gracieusement parce que, de tout ce que Dieu a créé, Il a mis au sommet l'être humain : rendons à l'être humain cette dignité-là !

A mon avis, les décideurs ne doivent pas pousser leur population vers des travaux forcés. Le travail, c'est un plaisir ! On va créer des nouvelles formes de violence dans le travail. Des gens qui se sentent indignes et forcés à faire quelque chose risquent de le faire mal. Imposer un travail à des gens qui sont déjà en recherche, comme s'ils devaient payer une peine, c'est un peu indigne selon moi.

Il faudrait peut-être chercher comment améliorer les conditions du RSA, et pourquoi pas, aller même jusqu'à donner à chacun une somme qui permette de vivre dignement. Quand on vit dans une société, on n'attend pas uniquement d'être servi, on doit aussi servir : c'est de la formation à la base, et c'est aux jeunes qu'il faut apprendre ça.

Pour sortir de ma situation actuelle, mon but est d'avoir un CDI avec un boulot qui me correspond pour être stable financièrement et avancer. Je suis à fond pour trouver un recruteur, je poste partout. Je me sens polyvalent, je peux faire pas mal de choses.

A côté de ça, je crois à mon projet de co-insertion qui vise à aider les enfants des quartiers sensibles qui ont des difficultés scolaires en impliquant leurs parents dans le process. Pour le finaliser, j'essaye de lever des fonds pour avoir un local et m'entourer de jeunes que je formerais, et pour le matériel pédagogique. La formation, c'est ma passion.

Quentin : « on va vers une plus grande précarité »

Je suis devenu bénéficiaire du RSA assez récemment. J'ai fait ma demande il y a cinq mois, en avril et j'en bénéfice depuis septembre, donc quatre mois après. J'aurais pu le faire il y a deux ans, mais j'étais malade et je n'ai pas voulu la faire, puisque que je n'étais pas en mesure de chercher du travail et de travailler. J'aurais eu l'impression de profiter du système et de basculer du côté des privilégiés. Ce sont des proches qui m'ont dit que j'avais droit au RSA. Et puis, j'en avais besoin pour ne plus tout attendre des parents. Je suis inscrit à Pôle emploi depuis février, et depuis, je n'ai rencontré aucun conseiller, donc ce n'est pas Pôle emploi qui m'a incité à faire la demande.

Jusque-là, je faisais n'importe quel travail. Sans l'aide de Pôle emploi. Je cherche par moi-même. Plutôt dans le secteur des grandes surfaces, de l'alimentaire. Et je n'arrive pas à trouver un emploi jusqu'à présent ; je sais qu'il y a de



Frédéric Deligne



l'embauche, mais je ne sais pas pourquoi ça bloque ; est-ce mon CV ? Aujourd'hui, c'est le Secours Catholique qui m'accompagne : rédaction de CV, de lettres de motivation, recherche de formation, d'événements qui recrutent pour un temps, je consulte les offres de Pôle emploi. Je cherche. Et je touche le RSA actuellement, sans état d'âme, je n'en suis ni heureux ni malheureux.

Les bénéficiaires ne sont pas des gens qui profitent, mise à part une petite minorité

Je suis au courant de ce projet de loi qui prévoit que tout allocataire du RSA devra assurer 15 à 20 heures de travail par semaine. Personnellement, cela ne me dérangerait pas de travailler pour le toucher, je ne suis pas malade, je n'ai pas d'enfant, je ne suis pas dans une situation compliquée. Mais plus généralement, je suis contre cette obligation de travailler pour le toucher. Parce que, pour moi, les bénéficiaires ne sont pas des gens qui profitent, mise à part une petite minorité. Pourquoi leur imposer des travaux dont personne ne veut ? C'est mieux de passer tout son temps à rechercher un travail qui convient plutôt que s'enfoncer dans une succession de petits boulots précaires qui ne conduisent à rien. Je crois qu'on veut tous un travail qui débouche sur quelque chose de durable et qui apporte quelque chose. Moi, personnellement, si j'étais obligé, je prendrais n'importe quel travail, mais si je sentais que ces emplois ne m'apportent rien, j'envisagerais de sortir du dispositif. Au risque de me retrouver sans rien, ce qui serait catastrophique. Aujourd'hui, j'ai l'aide de ma famille, ça va pour l'instant. Mais en dépendre complètement, ce n'est pas souhaitable du tout, ce ne serait pas bon pour le moral.

Ce qui nous manque, c'est l'accompagnement, quelqu'un à qui parler

Comment sortir de la situation actuelle ? Que faut-il imaginer pour moi et pour les autres allocataires du RSA ? Ce qui nous manque, c'est l'accompagnement, quelqu'un à qui parler.

Aujourd'hui, Pôle emploi fait trop peu, on est trop nombreux ; on a tous besoin d'un conseiller à qui parler, on ne va pas tout seul vers l'emploi. L'avenir proche ? Je crois qu'on va vers une plus grande précarité ; je ne crois pas que la situation va s'améliorer.

**Propos recueillis par
Fiston Massamba et Marie-Eve Humery**

**L'éclairage de
LIONEL VUITTENEZ***

Une loi pour le plein emploi ? Pourquoi pas ? Mais tout dépend de l'esprit du « travail » proposé. L'accompagnement par le travail s'appelle « l'insertion par l'économie ». Cela se pratique notamment pour les personnes en situation de handicap, faiblement rémunérées. Le généraliser nécessiterait des précautions et un encadrement importants sous peine de maltraitance.

Je garde le souvenir de personnes totalement désespérées, car voulant travailler mais ne le pouvant pas. C'est une réalité que cache le RSA. Alors, quid de ces personnes qui ne remplissent pas les critères du « handicap » objectif ou reconnu ? Un dispositif spécifique adapté à chacun est à imaginer plus que l'imposition d'un travail contraint. Un effort d'imagination reste à faire pour penser la plénitude par l'emploi !

* Lionel Vuittenez est conseiller en insertion professionnelle et membre du 7^{ème} Lieu

Place des partenaires

POUR FAVORISER LE DROIT À L'EMPLOI, LE SECOURS CATHOLIQUE PLAIDE POUR UN CHOC DE CONFIANCE

Le Secours Catholique s'inquiète de la philosophie qui sous-tend le « projet de loi pour le plein emploi » et des conséquences qu'auraient certaines de ses dispositions. Plutôt que de faire porter la responsabilité du chômage sur les personnes fragilisées par la vie, au risque de diviser davantage la société, le Secours Catholique appelle à créer un choc de confiance, en garantissant à chacun un socle de revenus, le droit à un accompagnement de qualité et en avançant vers une forme de garantie d'emploi territorialisée contre le chômage de longue durée.

Alors que les conditions de vie des personnes en situation de précarité s'aggravent sous le choc de l'inflation, le Secours Catholique peut témoigner que les personnes en situation de pauvreté demandent à être soutenues, respectées et entendues, qu'elles ont des projets et contribuent déjà à la société de multiples façons (en s'occupant d'un proche malade ou avec un handicap, de personnes fragiles, en étant active dans leur famille, leur quartier, leurs associations, etc.). Le 13 septembre, nous avons rendu public le rapport « Un boulot de dingue ! Reconnaître les contributions vitales à la société » pour que le regard change sur ces personnes trop souvent montrées du doigt comme des personnes oisives. Avec ce rapport, nous montrons que les personnes privées d'emploi sont loin d'être des personnes « inactives » qu'il faudrait « activer » et « remobiliser ». Elles ont besoin de reconnaissance



Daniel Verger

Daniel Verger, Responsable Accès Digne aux Revenus - Travail et Prestations Sociales au Secours Catholique

et de soutien, pas de sanction. Il s'agit de partir de leurs besoins, leurs désirs, leurs compétences, de favoriser un accompagnement fondé sur la confiance, de considérer leurs aspirations et leurs projets.

Or le texte du projet de loi pour le plein emploi, par l'amplification des obligations pesant sur les allocataires (notamment en termes d'activités à effectuer) et le renforcement des sanctions (avec une nouvelle sanction de suspension du RSA), risque d'aggraver la situation des allocataires et d'intensifier leurs difficultés. Il risque également de provoquer encore plus de non-recours. Au contraire, pour le Secours Catholique, il faut assurer un revenu socle inaliénable et garanti, permettre un accompagnement de proximité et personnalisé, et développer le droit à l'emploi par des initiatives comme celle de Territoires Zéro Non-Recours ou comme d'autres formes de garantie d'emploi territorialisé.

Daniel Verger
Responsable Accès Digne aux Revenus –
Travail et Prestations Sociales

Actualité du chômage



Pestikov / Adobe Stock

L'intelligence artificielle à l'aide de qui ?

volontaires (sur 3 500 sollicités). Ceux-ci travaillent pour l'Assurance-maladie, Pôle emploi ou encore la cnav. Ce « bouton en plus » génère des réponses – qu'ils peuvent modifier – aux innombrables questions envoyées par les usagers. Qu'en sera-t-il de la pertinence des réponses par l'entremise

de cette « solution » IA, dont le but est par ailleurs assumé : réduire les temps de réponse ? Baisser le nombre de fonctionnaires en diminuant leurs temps de réponse constituerait-il l'étape suivante ? Introduire l'IA également auprès des agents aux guichets est en tout cas d'ores et déjà prévu.

Stanislas Guerini, ministre de la fonction publique, a lancé le 5 octobre une expérimentation mettant l'intelligence artificielle (IA) générative « au service » d'un millier de fonctionnaires

Un point de vue, une voix

DES ENJEUX HUMAINS ET SPIRITUELS

Lors de la création du RMI en 1988 comme lors de celle de sa nouvelle mouture – le RSA, en 2008 –, la nation a mis en évidence sa préoccupation d'être solidaire avec les concitoyens les plus pauvres. Cela s'est pour autant accompagné d'un intense débat lors duquel responsables politiques et associations se sont penchés sur la contrepartie de l'allocation, considérant que le seul aspect financier était insuffisant ; actions d'insertion, puis propositions d'activités professionnalisantes compléteront ainsi le dispositif.

Le RSA a remplacé le RMI, car les actions d'insertion s'étaient effilochées et l'on craignait que fournir des prestations sans obligation de recherche d'emploi ne démobilise les personnes pour retrouver une activité, voire que leur dignité et leurs capacités personnelles ne soient pas reconnues. Il semble, au vu des résultats statistiques, qu'il n'y a pas eu de différence entre les deux systèmes.

Aujourd'hui, avec une réforme prévoyant une obligation d'activité équivalente à un mi-temps, va-t-on réellement favoriser un retour digne et durable des personnes vers l'emploi ?

Le problème de fond est toujours en débat : verser une simple allocation de minimum vital peut avoir l'effet pervers, disent certains, de « pousser à ne rien faire ». À gauche et dans les associations qui accompagnent les personnes en grande difficulté sociale, on défend surtout les actions d'insertion, préalable à toute reprise d'un véritable emploi.

Donner est premier, mais éduquer à l'activité et amener à



"Donne un poisson à un homme, il mangera un jour. Apprends-lui à pêcher, il mangera toute sa vie."

Lao-Tseu

l'autonomie est aussi indispensable si l'on ne veut pas faire que de l'assistanat et laisser les personnes dans une situation de seconde zone.

Pour ce faire, les associations sont au plus près des personnes et peuvent compléter efficacement les services publics par leurs actions éducatives et d'aide à l'insertion, en soutenant la personne par une action « avec elle », et non pas seulement « pour elle » ou « à sa place ». L'Évangile, à la suite de l'Ancien Testament, dit qu'il faut donner au pauvre, mais Jésus remet aussi debout la personne rencontrée, il redonne la vue à l'aveugle et la marche au paralysé ! Ces deux volets sont importants ; le contact avec le prochain dans l'amitié fraternelle peut ouvrir un nouveau chemin de vie.

Hélène Loirat, déléguée à la pastorale des familles, diocèse d'Évry-Corbeil-Essonnes et Jean-Louis Loirat, président de l'association des Cités Caritas

La boîte à outils



Les CAF devraient changer de cap !

Une récente étude du collectif « Changer de cap », intitulée Maltraitance institutionnelle, illégalités, vies broyées, a mis en lumière moult dysfonctionnements et de « nombreuses pratiques

illégales ou discriminatoires » au sein des CAF et de la CNAF. Par exemple, le manque d'adaptation aux différences territoriales, des problématiques d'accès aux droits et de traitement des dossiers liées à un usage du numérique trop prégnant, un déficit de formation et de qualification des agents des CAF et leur précarisation, la suppression des médiateurs et des assistants sociaux, etc. Si le sujet a bien été relayé par certains medias, à quand la prise en compte de ces « 50 propositions pour remettre le droit et l'humain au cœur de l'action des CAF ?

À vos plumes et claviers !



Vaincre le chômage vous invite à nous adresser votre « courrier des lecteurs ». Merci par avance de partager avec nous vos préoccupations, réflexions, suggestions, ou toute information utile et vérifiée liée aux questions de recherche d'emploi, d'accompagnement à l'emploi, de freins à l'emploi, de politiques publiques en la matière, d'initiatives à valoriser, etc.

Notre contact :

ccsc.vlc@gmail.com

La vie associative

QUELQUES ÉCHOS DU GROUPE DE TRAVAIL « PAROLES, SENS, SPIRITUALITÉ »

Ce groupe de travail, émanation du Collectif national pour la Parole de chômeurs, se réunit tous les quatre mois depuis l'automne dernier. Un point à l'issue de sa dernière séance du 1^{er} juillet à Fontenay-sous-Bois...

Rassemblant de nombreux membres du CPDC (Collectif pour la Parole de chômeurs) et des personnes venant d'horizons divers (jeunes en recherche d'emploi ou ayant retrouvé du travail), ce groupe se veut ouvert aux différentes traditions religieuses et philosophiques. Lors de notre réunion du 1^{er} juillet, nous avons d'abord commencé par évoquer l'actualité brûlante suite aux nuits d'émeutes que nous avons connues. La présence d'un jeune ayant participé aux manifestations a donné une certaine épaisseur à nos échanges qui ont porté sur la question des violences policières et de celles des jeunes.

Nous nous sommes interrogés sur les solutions que nous pouvions apporter individuellement et collectivement. Il est apparu à tous les participants que l'absence d'infrastructures et de lieux de rencontres dans les quartiers dits « sensibles » pouvait expliquer en partie ces nombreuses violences constatées. Nous avons continué nos échanges en poursuivant le travail de recensement des « Paroles ou textes qui peuvent faire du bien » à une personne confrontée à l'épreuve du chômage. Nous avons enrichi notre répertoire, grâce à la présence d'un musulman, de chrétiens de diverses sensibilités, de non-croyants parmi nous, qui nous ont proposé des textes provenant du Coran, de la Bible ou autres. A noter que des ouvertures sur le théâtre ou le cinéma ont été signalées comme le dernier film de Gad Elmaleh « Reste un peu ».



FreePik.com

Nous avons envisagé aussi une pédagogie d'insertion de ces textes et spectacles dans les groupes de paroles pour qu'ils fassent sens en fonction des sensibilités des groupes et personnes.

La prochaine réunion, ouverte à tous les membres du Collectif et personnes intéressées, se tiendra le samedi 18 novembre à 9H30, dans les locaux de la paroisse de Fontenay-sous-Bois (17 bis rue de Rosny), RER A Fontenay-sous-Bois (à 15 mn de Nation).

Contact: Jacques Fertil, Atout Différence : jacques.fertil@orange.com Tél. : 06 08 70 55 24.

Edition

VLC est édité par le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, association loi 1901 membre du réseau Caritas, 106 rue du Bac, 75007 Paris.

Rédaction

Directeur de publication : Paul Israël.

Comité de rédaction : José Dhers, Jacques Fertil, Dominique Fontaine, Marie-Ève Humery, Fiston Massamba, Jean-Pierre Pascual, Jean-Michel Pery, Dominique Redor, Bruno Thomasset, Paul de Viguerie.

Impression

ANALIS ESAT, 125-131 av. Louis Roche, 92230 Gennevilliers

Merci à tous les contributeurs de cette édition

Frédéric Deligne, José Dhers, Marie-Ève Humery, Paul Israël, Hélène et Jean-Louis Loirat, Gérard Marle, Fiston Massamba, Dominique Redor, Sophie Rigard, Daniel Verger.



Participez à Vaincre le chômage

Le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs est une association membre de Caritas qui vise à maintenir l'attention de l'opinion publique et des communautés chrétiennes sur les conséquences du chômage. En sensibilisant et luttant contre l'indifférence à travers la parole des personnes qui vivent le chômage, le CCSC invite chacun à agir pour qu'elles puissent retrouver une citoyenneté.

Participez à la lutte contre le chômage à votre niveau et soutenez l'action du CCSC en envoyant vos dons à :
CCSC Vaincre le chômage - 106 rue du Bac - 75007 PARIS
IBAN : FR21 2004 1010 1235 2671 1X03 303
<https://ccscfrance.com>

Madame

Monsieur

Votre nom

Votre prénom

Adresse

E-Mail

Téléphone

Abonnement

Don

Adhésion à l'association : 35 €

